



# Val d'Essonne

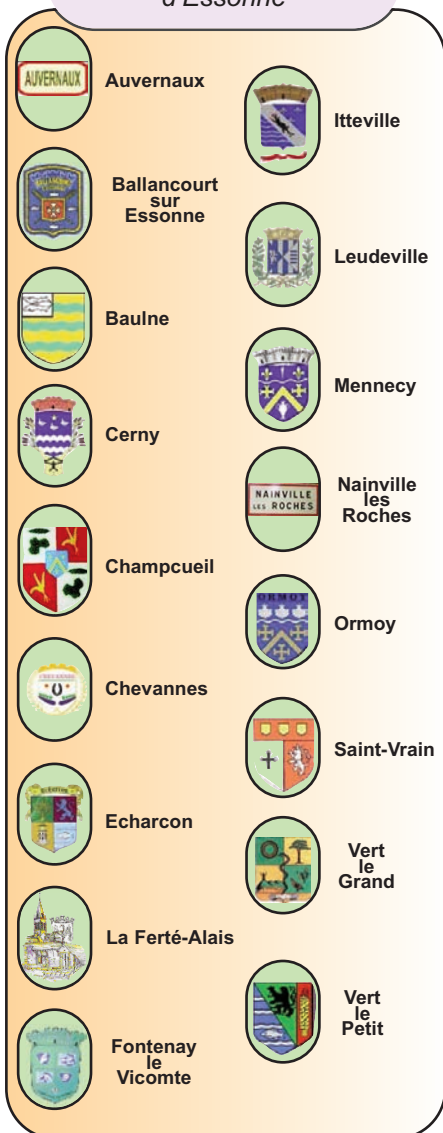
## Infos

N° 13 - Mai 2008

[www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)



Les 17 Communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Essonne



*“Des projets adaptés et innovants pour le Val d'Essonne”*



**A** l'issue du Conseil Communautaire du 15 avril 2008 qui s'est déroulé sur la commune d'Itteville, j'ai été réélu **Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour un mandat de 6 ans.**

Aujourd'hui, notre Collectivité est connue et reconnue pour son cadre de vie privilégié et les multiples services qu'elle offre aux habitants et aux différents acteurs locaux du territoire. **Voisine de grosses agglomérations telles qu'Evry ou Corbeil, elle a su se forger une réelle identité territoriale au sein du département tout en préservant son cadre de vie et en perfectionnant les compétences et les services.**

Vous pouvez compter sur ma détermination pour préserver cette identité en protégeant au mieux nos espaces naturels et en maîtrisant l'urbanisation.

**Au cours de ce nouveau mandat, plusieurs projets vont être réalisés à court, moyen et long termes.** Parmi ceux-ci, nous pouvons citer : la construction de plusieurs équipements sportifs, la réalisation de circulations douces sur l'ensemble du territoire, l'aménagement des entrées de territoire, la mise en place du Transports à la demande, la mise aux normes des points d'arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite, le développement de l'activité touristique, etc.

Avec l'ensemble des élus des 17 communes qui composent notre Communauté de Communes, **nous continuerons à être « force de proposition » pour réaliser de nouveaux projets** et répondre concrètement à vos préoccupations durant les 6 prochaines années.

Bonne lecture à tous

**Patrick IMBERT**  
Président de la Communauté de Communes

# SOMMAIRE

- **La page économique**  
*Page - 3*
- **Aménagement du territoire**  
*Page - 4*
- **La chronique écocitoyenne**  
*Page - 4 et 5*
- **Le transport**  
*Page - 7*
- **Les rendez-vous de la Communauté**  
*Page - 7*
- **Informations à conserver**  
*Page - 8*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ressources financières de la Communauté de Communes du Val d'Essonne proviennent de l'Etat et de la taxe professionnelle payée par les entreprises qui sont installées sur notre territoire.

**En aucun cas, elle ne crée d'impôt supplémentaire** pour les habitants du Val d'Essonne.

## Repères sur les compétences de la Communauté de Communes

### Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique.
- Tourisme.

### Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence Territoriale et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCoT.
- Etude et réalisation des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC).
- Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.
- Transport sur lignes régulières de bus et transports scolaires.

### Voirie d'intérêt communautaire

- Elaboration de plans de randonnées, de pistes cyclables. Etude, création, aménagement et entretien des nouvelles voies et infrastructures routières et dessertes intercommunales.

### Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

### Equipements sportifs et manifestations

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.

### Evènements culturels d'intérêt communautaire

- Proposition, étude, réalisation et financement d'évènements culturels ponctuels dans les domaines suivants : musique, chant, danse, théâtre, peinture, dessin, patrimoine en relation avec la compétence tourisme, cinéma, vidéo.
- Organisation et financement du dispositif "plan de lecture" en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées.

**le Chiffre  
du mois**



**1462**  
entreprises  
implantées  
sur le territoire

### Locaux administratifs de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

8 rue de la Poste - BP 63  
91540 Mennecy

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

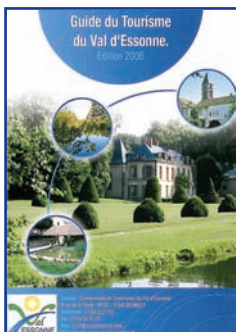
**Fermeture le Samedi et le Dimanche**



## Un guide du Tourisme

La Communauté de Communes du Val d'Essonne vient d'éditer son premier guide du tourisme et des loisirs du territoire. Sa richesse naturelle et environnementale ainsi que son patrimoine culturel unique lui confèrent une identité particulière dont la préservation pour l'avenir constitue l'un des enjeux majeurs de notre Communauté de Communes.

Nous avons souhaité recueillir ces richesses dans un guide afin que chacun puisse les découvrir à sa manière, à son rythme et selon ses envies.



Il s'agit, à travers cet ouvrage, de faire découvrir au plus grand nombre notre patrimoine d'exception. Nature, loisirs, sport, spécialités du terroir, hébergement, restauration... sont à apprécier ou à goûter tout au long de l'année dans le Val d'Essonne.

Que vous soyez habitant du territoire ou touriste en visite, vous choisirez les étapes qui vous intéressent et composez vous-même votre découverte du territoire, qui vous réserve de multiples surprises...

Le guide est disponible dans toutes les mairies du territoire de la Communauté de Communes, dans la plupart des commerces, et téléchargeable sur notre site INTERNET : [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)

## Un annuaire au service des entreprises

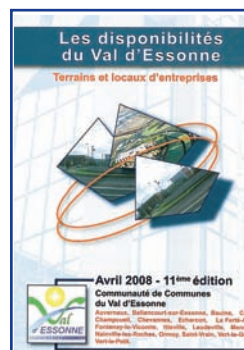
Afin d'améliorer l'information et la communication auprès des différents acteurs économiques du Val d'Essonne, la Communauté de Communes du Val d'Essonne publie chaque année un annuaire gratuit regroupant les coordonnées des 1462 entreprises, artisans, commerçants et producteurs du territoire intercommunal.

La CCVE vient de publier la troisième édition de ce guide. Celui-ci permet de découvrir les entreprises du Val d'Essonne et d'établir entre-elles des liens professionnels ou commerciaux fructueux.

## La bourse des locaux n°11

La onzième édition de notre bourse aux locaux pour le territoire du Val d'Essonne vient d'être publiée. Elle recense l'ensemble des disponibilités foncières et immobilières pour les entreprises.

Régulièrement mise à jour, elle permet à celles-ci de découvrir des potentiels installations mais aussi de mettre en location ou en vente des biens privés destinés aux entrepri-



ses. Grâce à cet outil de communication, les entreprises qui cherchent un local commercial, un bâtiment industriel ou des bureaux peuvent contacter la Communauté de Communes du Val d'Essonne. La bourse des locaux est mise en place par le service développement économique de notre Collectivité qui travaille en partenariat avec les commercialisateurs privés ou publics ainsi qu'avec les propriétaires.

tenariat avec les commercialisateurs privés ou publics ainsi qu'avec les propriétaires.

des “fiches pratiques” pour créer ou gérer son entreprise, les locaux et terrains à vendre ou à louer, la mise en relation avec nos partenaires, etc. De plus, sont également mis en ligne tous les supports de communication que nous publions : bourse des locaux, annuaire des entreprises, flash éco. Le calendrier des manifestations et rencontres organisées par le service développement économique de la Communauté de Communes du Val d'Essonne sera également diffusé.

## Un Site Internet dédié aux entreprises du Val d'Essonne

La Communauté de Communes vient de réaliser un site Internet dédié aux entreprises du Val d'Essonne : [www.vald'essonne-eco.com](http://www.vald'essonne-eco.com)

Véritable “outil” de communication au service des acteurs économiques du territoire, ce “portail” permet à chaque entreprise, d'avoir un espace personnalisé et adapté à son activité. Au programme : l'actualité juridique,

des “fiches pratiques” pour créer ou gérer son entreprise, les locaux et terrains à vendre ou à louer, la mise en relation avec nos partenaires, etc. De plus, sont également mis en ligne tous les supports de communication que nous publions : bourse des locaux, annuaire des entreprises, flash éco. Le calendrier des manifestations et rencontres organisées par le service développement économique de la Communauté de Communes du Val d'Essonne sera également diffusé.



## La requalification des zones d'activité

Face au vieillissement de certaines zones d'activités, ainsi que l'inadaptation de quelques unes aux évolutions des demandes des entreprises, la **CCVE va lancer un plan de requalification des 13 zones d'activité afin de les moderniser, de répondre aux attentes et aux urgences des entreprises** et également pour promouvoir la qualité environnementale.

Concrètement, l'amélioration de ces zones va se traduire par la mise en place dans un premier temps d'une signalisation adaptée, puis la rénovation des voiries, des espaces verts, etc.

### Les 13 zones d'activité du Val d'Essonne :

Ballancourt – LES GROS et L'AUNAIE  
Cerny – LES GROUETTES DE LONGUEVILLE et L'ARDENAY  
Champcueil – LA BIGOTTE  
Chevannes – L'ORME A BONNET  
Fontenay-le-Vicomte – LA NOZOLE  
Itteville – LA BACHE  
La Ferté-Alais – LE DOMAINE DU TERTRE  
Vert le Grand – LA CROIX BOISSEE  
Mennecy – Montvrain  
Ormo y – LA BELLE ETOILE et LE SAULE SAINT-JACQUES

## La CCVE au Service des habitants

### *“le SCOT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne”*

### Le Schéma de Cohérence Territoriale

**V**alidé le 29 janvier 2008, le **SCOT du Val d'Essonne est un véritable outil d'organisation et de développement du territoire**. Il permet de définir sur une période de 10 ans les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'équipements et d'environnement.

Cette initiative, conduite par les élus, est intervenue dès la création de la Communauté de Communes. **Elle est avant tout motivée par la volonté d'organiser un développement harmonieux de notre territoire** tout en préservant ses qualités environnementales et paysagères.

3 priorités sont à retenir dans ce Schéma :

- **Renforcer l'attractivité du territoire en répondant aux besoins des habitants** en terme de logements,

en améliorant les équipements et services publics existants, et en favorisant l'accueil de nouvelles entreprises pour la création de nouveaux emplois .

- **Maîtriser l'urbanisation du territoire** en programmant une offre foncière adaptée aux besoins des habitants pour une meilleure qualité de vie
- **Valoriser le cadre de vie et l'environnement** en veillant à la qualité paysagère des espaces urbanisés et à urbaniser, en préservant notre agriculture, et en protégeant nos espaces naturels afin d'assurer une cohérence dans la gestion des ressources (eau, énergies renouvelables, etc.)

**Le dossier du SCOT est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr) et dans toutes les mairies des communes adhérentes et au siège de la Communauté de Communes.**

### *“Les déchèteries”*

## La chronique écocitoyenne



Le but de la déchetterie est de permettre aux habitants de se débarrasser sans attendre, de certains déchets qui sont encombrants ou ne peuvent être mis dans les poubelles. Elles ont été créées afin de recueillir toutes sortes de déchets que l'on pouvait trouver malheureusement fréquemment dans la nature, ou dans des décharges sauvages.

### Le fonctionnement d'une déchetterie :

Pour pouvoir déposer vos déchets à la déchetterie, il vous faut une carte d'accès gratuite délivrée par votre mairie sous présentation d'une pièce d'identité et/ou d'un justificatif de domicile.

### Ce qui est accepté :

- Vous pouvez y déposer vos :
  - Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques (DEEE) tels que Téléviseur, réfrigérateur, congélateur, ordinateur, tondeuse électrique, fer à repasser...
  - Déchets valorisables (déchets végétaux, papier, cartons, verre, ferrailles, plastiques, textile...)
  - Déchets toxiques ménagers (produits d'entretien nocifs, batteries, piles, huiles usagées, solvant, peinture, vernis ...)
- Tout Venant : gravats...

## “Le rôle des ambassadeurs du tri”

Les ambassadeurs du tri ont pour principales missions :

- d’informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers.
- de faire progresser la qualité du tri et la quantité de matériaux à recycler collectée.
- d’animer des stands dans des lieux publics.
- de faire des animations dans les écoles...
- d’assurer le contrôle qualité des collectes sélectives.
- de repérer les problèmes et engager des actions correctives (en porte-à-porte, boîtage, animations...).

A la Communauté de Communes du Val d’Essonne, il y a 2 ambassadeurs du tri qui agissent, chaque jour, sur le terrain. Leur démarche s’inscrit concrètement dans

une politique de développement durable.

**A SAVOIR** : l’importance du tri et de sa qualité réside dans le fait que la collectivité reçoit des soutiens et recettes financiers supplémentaires avec l’augmentation des performances quantitatives et qualitatives de la collecte sélective.

**L’ambassadeur du tri permet de pérenniser et d’optimiser la collecte sélective.** En incitant les habitants à trier mieux et plus, il contribue à :

- réduire les erreurs de tri,
- augmenter les tonnages triés,
- favoriser le recyclage et à diminuer l’utilisation de matières premières.

## “Consignes de tri pour le “BAC EMBALLAGES”



### A déposer VIDES dans le BAC EMBALLAGE



Nouveau :  
Bouteille  
d’huile



Produits d’entretien



Produits d’hygiène



Bouteilles plastiques



Dans votre bac  
EMBALLAGE

### A ne pas mettre dans le BAC EMBALLAGE



Pas de sac  
emballage en Vrac



Barquette  
plastique



Barquette  
alimentaire



Barquette  
polystyrène

## “Votre MEMO pour ne pas oublier”

De manière générale, vos déchets sont à déposer sur la voie publique la veille au soir du jour de ramassage.

### Collecte des ENCOMBRANTS A LA DEMANDE



**PRENDRE RENDEZ-VOUS**  
au 0810 00 91 91  
(coût d’un appel local)

*cette prestation ne fait pas l’objet  
d’une facturation pour les particuliers*

**Vous vous posez une question sur un déchet,  
vous ne savez pas dans quelle poubelle le jeter ?  
La réponse, EcoGeste.info sur [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)**

**Recherche**

Indiquez le produit, matériau ou déchet dont vous voulez vous débarrasser :

Exemples :

- Jouet traditionnel
- Batterie rechargeable
- Bouchon de liège
- Jouet électronique
- Pile électrique
- Polystyrène expansé
- Téléphone mobile
- Papier cadeau
- Voir la liste des fiches

Ne vont pas aux encombrants : pneus, pièces de voitures, pots de peinture, colle, enduit, sacs de ciment (voir le règlement de collecte consultable également sur le site internet [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr))

## “Actions de sensibilisation auprès des enfants”

Des actions de sensibilisation à la gestion quotidienne des déchets ménagers sont menées avec le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères.) :

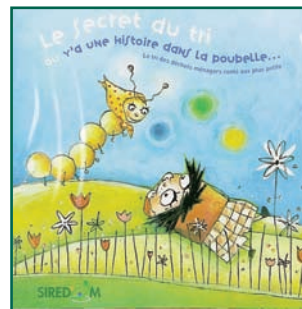
### Le calendrier des actions :

#### A Venir :

- 12 & 13 juin 2008 : Collège Le Saussay – Ballancourt

#### Actions passées :

- 17 Avril 2008 : Ecole des Myrtilles – Mennecey
- 15 Avril 2008 : Ecole Élémentaire - Cerny
- 14 Avril 2008 : Ecole Pasteur – Ormoy
- 27 Mars 2008 & 22 Février 2008 : Ecole Élémentaire Daniel Galland – Saint-Vrain
- Mars & Avril & Mai 2008 : Ecole Maternelle de l'Aune - Ormoy



## “La rentrée scolaire”

## Le transport



### Nouvel établissement scolaire à la rentrée prochaine : quelles possibilités de transport ?

**D**epuis la rentrée 2007, le dispositif de la carte scolaire s'ouvre davantage aux collégiens et aux lycéens qui peuvent désormais s'inscrire dans un établissement hors de leur secteur, dans la limite des places disponibles. A long terme, cette décision ministérielle entrainera la disparition de la carte scolaire.

Afin de maintenir un service de transport scolaire de qualité et de ne pas engendrer des surcoûts trop lourds pour les collectivités, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a pris la décision de maintenir les circuits

scolaires spéciaux actuels et de ne pas en créer de nouveaux jusqu'à la remise à niveau totale de l'organisation régionale des transports scolaires.

**C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Val d'Essonne organisera localement les transports scolaires uniquement vers les établissements dont dépendent géographiquement les élèves du Val d'Essonne :** les collèges de Mennecey, de Ballancourt-sur-Essonne, de Marolles, et les lycées de Mennecey et de Bondoufle. Afin de préparer la rentrée de vos enfants dès

maintenant, **n'hésitez pas à demander aux transporteurs quel sera l'offre des lignes de transport en septembre 2008. (contacts transporteurs).**



01 60 85 32 76

1, rue des Cochets - 91220 - Brétigny/Orge



01 69 90 75 75

110, RN191 - 91540 - Ormoy



01 69 46 69 01

1, av. de la Résistance - 91700 - Ste Geneviève des Bois

### Etude d'optimisation des lignes régulières

**A**fin de répondre aux besoins des déplacements domicile/travail, les lignes régulières du réseau de la Communauté de Communes fonctionnent principalement en heures pleines et très peu en heures creuses.

En termes de transports collectifs, l'une des orientations majeures du Plan Local de Déplacements est de répondre concrètement aux besoins des usagers en améliorant la desserte des transports en commun dans certaines zones.

Dans cette dynamique, La CCVE va engager prochainement une étude permettant d'analyser les besoins de la population locale en matière de transport en commun et d'optimiser les réseaux de transports par bus afin de mieux répondre aux attentes des usagers.



## Les rendez-vous de la Communauté

*“Randonnée - le 1er juin 2008”*

### Randonnée - le 1er juin 2008

Dans le cadre du Printemps de l'Environnement, le Conseil Général de l'Essonne organise en partenariat avec les collectivités locales, des randonnées sur l'ensemble du territoire essonnien.

Le patrimoine naturel et architectural des dix-sept communes du territoire étant très riche, la Communauté de Communes organise depuis



quatre ans des randonnées sur les week-ends du mois de mai.

Ces randonnées permettent à la population locale de découvrir différentes facettes du territoire tout au long du parcours

Cette année, la CCVE vous donne rendez-vous à Itteville pour un parcours d'environ 9 kms.

#### **8h30 : DEPART (Itteville)**

Maison des Associations derrière l'Eglise- accueil *café offert*

#### **9h00 à 13h00**

Découverte des marais d'Itteville, et du patrimoine historique et architectural de Saint-Vrain

#### **13h00 : ARRIVEE (Itteville)**

Retour en car



### *“Tour du Val d'Essonne 2008” - 4ème édition -*



La Communauté de Communes du Val d'Essonne prévoit la réédition du Tour du Val d'Essonne. Les années précédentes ont déjà été marquées d'un grand succès. Elles avaient permis de rassembler plus de 200 concurrents.

La date, pour cette quatrième édition, est arrêtée au **dimanche 28 septembre 2008**. Cette manifestation s'adresse particulièrement à tous les licenciés du cycloport.

Le départ et l'arrivée auront lieu sur la commune de Cerny pour un parcours, qui prévoira la traversée du territoire sur une centaine de kilomètres au maximum.

Toutes les informations seront disponibles auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et accessibles sur le site internet [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr) dès la début septembre.



# Informations

**“à conserver” :**  
**les numéros des mairies du**  
**Val d'Essonne**



## LES BUREAUX DE LA CCVE

- **Siège de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**  
8 rue de la Poste - BP 63  
**91540 MENNECY**  
Tél : 01.64.93.21.20

- **AUVERNAUX - Mairie**  
5 place de l'Eglise  
**91830 AUVERNAUX**  
Tél : 01.64.93.80.16

- **LA FERTE ALAIS - Mairie**  
Hôtel de Ville  
**91590 LA FERTE ALAIS**  
Tél : 01.69.90.88.44

- **BALLANCOURT-sur-ESSONNE - Mairie**  
2 rue de la Mairie  
**91610 BALLANCOURT-sur-ESSONNE**  
Tél : 01.64.93.73.73

- **LEUDEVILLE - Mairie**  
10 Grande Rue  
**91630 LEUDEVILLE**  
Tél : 01.69.14.81.52

- **BAULNE - Mairie**  
102 route de Corbeil  
**91590 BAULNE**  
Tél : 01.64.57.60.71

- **MENNECY - Mairie**  
Place de la Mairie  
**91540 MENNECY**  
Tél : 01.69.90.80.30

- **CERNY - Mairie**  
8 rue Degommier  
**91590 CERNY**  
Tél : 01.69.23.11.11

**Retrouvez le Val d'Essonne  
avec un lien sur les 17  
communes sur  
[www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)**

- **NAINVILLE-les-ROCHES - Mairie**  
BP 13  
**91750 NAINVILLE-les-ROCHES**  
Tél : 01.64.98.01.55

- **CHAMPCUEIL - Mairie**  
4 rue Royale  
**91750 CHAMPCUEIL**  
Tél : 01.64.99.72.75

- **ORMOY - Mairie**  
Place Raymond Gombaut  
**91540 ORMOY**  
Tél : 01.69.90.75.00

- **CHEVANNES - Mairie**  
rue Aqueduc  
**91750 CHEVANNES**  
Tél : 01.64.99.70.04

- **SAINT-VRAIN - Mairie**  
13 rue des Noblets  
**91770 SAINT-VRAIN**  
Tél : 01.64.56.13.63

- **ECHARCON - Mairie**  
24 rue Jean Comte  
**91540 ECHARCON**  
Tél : 01.64.57.03.02

- **VERT-le-GRAND - Mairie**  
7 place de la Mairie  
**91810 VERT-le-GRAND**  
Tél : 01.64.56.02.72

- **FONTENAY-le-VICOMTE - Mairie**  
4 rue de la Mairie  
**91540 FONTENAY-le-VICOMTE**  
Tél : 01.64.57.04.10

- **VERT-le-PETIT - Mairie**  
4 rue du Général Leclerc  
**91710 VERT-le-PETIT**  
Tél : 01.64.93.24.02

- **ITTEVILLE - Mairie**  
103 rue Saint-Germain  
**91760 ITTEVILLE**  
Tél : 01.64.93.77.00

Comité de rédaction : Communauté de Communes du Val d'Essonne - 8 rue de la Poste - BP 63 - 91540 Mennecy

Tirage : 22 750 exemplaires - Impression : Willaume Egret, RCS B 958 200 610

Directeur de la Publication : Patrick IMBERT- Photos: droits réservés - Conception : CCVE

**- Pour le respect de l'environnement, ne pas jeter sur la voie publique -**